

LES MÉMOS

FORMATION | DÉCEMBRE 2022

HOPE, c'est quoi ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le programme HOPE « Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi » piloté par l'Etat en partenariat avec l'OFII (L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), soutenu par 3 Ministères (Intérieur, Travail et Logement) est un parcours global d'insertion qui a pour objectif :

- d'accompagner les réfugiés vers l'emploi et favoriser leur autonomie,
- d'apporter une réponse aux entreprises confrontées à des difficultés de recrutement.



POUR QUEL PUBLIC ?

Ce programme s'adresse aux bénéficiaires de la protection internationale (BPI), c'est à dire les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

La protection subsidiaire est une forme d'asile que peut obtenir un étranger de la part d'un État lorsqu'il est exposé à des risques de persécution dans son pays d'origine.

Pour accéder au programme, le bénéficiaire doit :

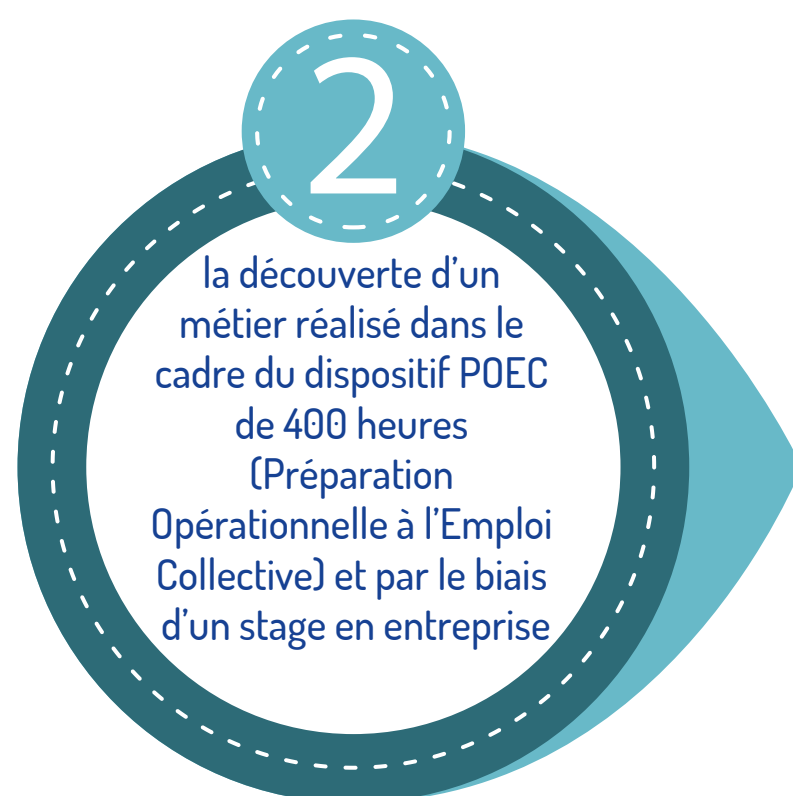
- être inscrit à Pôle Emploi,
- être signataire ou en cours de signature du contrat d'intégration républicaine (CIR)*



* Le CIR est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement. Le signataire s'engage à respecter les principes et valeurs de la société française et de la République et à suivre avec sérieux et assiduité des formations pour favoriser son insertion dans la société française.

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME HOPE ?

Un parcours d'insertion en plusieurs phases :



Le bénéficiaire est hébergé pendant son parcours de formation et un accompagnement global (social, professionnel, administratif, médical etc) est inclus dans le programme et financé par Pôle Emploi.

* Le niveau A1 en langue correspond au niveau grand débutant. Ce niveau permet de comprendre ce qui se passe, se dit, de pouvoir se faire comprendre.

QUELLE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION ?

- **Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC)** : 100% des coûts pédagogiques pris en charge par pôle Emploi
- **Contrat en alternance** : règles de prise en charge en vigueur chez Constructys.



QUELS AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE ?

- Une réponse à vos problèmes de recrutement
- **Un profil adapté à vos besoins** : salariés déjà formés au plus près du poste à pourvoir.
- **Une implication dans un projet social**